

# Le temps du territoire ou l'innovation par le territoire

Un jeu collectif et local pour un ticket d'entrée dans  
le jeu mondial

**L'innovation est le fruit d'une rencontre « incarnée » dans un territoire géographique donné, de compétences matérielles et intellectuelles réunies en faisceau. Le principe même du territoire innovant réside dans la capacité d'un lieu, d'une ville, d'une région de faire mieux que le national, voire l'international. Dans ce nouveau contexte, la « périphérie » n'est plus un concept géographique. Il y a des îlots de précarité croissante que l'on trouve aussi bien au sein des métropoles même les plus innovantes. Reste que l'organisation en réseau du territoire est un facteur de compétitivité grâce aux effets relationnels de proximité favorables à l'innovation.**

## **Claude Courlet**

Professeur émérite des universités

Ex-Président de l'Université Pierre-Mendès-France, Grenoble

## **Abdehak Kamal**

Professeur d'économie à l'Université Hassan 1, Settat

Chercheur associé à *Economia*-HEM

Ce texte se veut une illustration du phénomène dit du *Spatial Turn* qui fait du territoire le moment clé des transformations économiques et sociales en cours : il concerne le lien entre innovation et territoire. Dans un contexte où, selon la formule du sociologue américain Daniel Bell (1995), « *L'État est devenu trop petit pour les grandes choses et trop grand pour les petites* », l'initiative appartient désormais au territoire.

Le développement précoce des districts italiens basés sur les savoir-faire locaux et sur une sorte d'innovation clandestine, et l'affirmation dans les années 1970-1980 des systèmes productifs localisés (SPL) au Nord comme au Sud ont constitué un signal fort de ce type particulier de recentrage dont l'initiative revient aux sociétés locales. Ce recentrage sur le territoire ouvrait une transformation globale du capitalisme. Ils étaient la traduction spatiale du *second industrial divide*, c'est-à-dire du basculement du modèle de production de masse au modèle de la spécialisation souple (Piore et Sabel, 1984). Ce dernier ne peut être gouverné qu'au niveau régional : c'est le régionalisme expérimental (Sabel, 1996).

## Milieu innovateur, économie de la connaissance et territoire

Ces renversements spatiaux s'effectuent dans un contexte de changement technologique important de plus en plus lié à son environnement. Ainsi, dès la fin des années 1980, les travaux du Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs (GREMI) développent une vision plus territorialisée de l'innovation : l'innovation est alors la création d'un milieu, elle est le fruit de l'inventivité des milieux et répond au besoin de développement local, moyen que se donne une société pour progresser<sup>1</sup>. L'innovation repose sur des éléments de continuité avec l'expérience acquise (Aydalot, 1986).

Plus récemment, cette idée est considérablement enrichie par l'économie du savoir et de la connaissance pour transformer radicalement les approches traditionnelles du développement. Les tenants des théories du savoir et de la connaissance considèrent que le « savoir » a remplacé les ressources naturelles et le travail physique comme outil du développement économique. Une formulation récente se réfère au « *capitalisme cognitif* » (MoulierBoutang, 2007), et une autre renvoie à « *l'économie culturelle cognitive* » (Scott, 2010).

Ce passage à un capitalisme intensif en connaissance dépasse la stratégie individuelle des firmes. L'innovation n'est pas une simple fonction de l'aptitude de l'entrepreneur ou de l'entreprise, des dépenses de R&D ou de la qualité des produits. La création technologique ne se diffuse pas à partir d'un seul endroit. Elle présuppose plutôt une articulation complexe et non linéaire de compétences spécifiques et de processus d'acquisition de connaissances tout au long d'une chaîne de production complète (Gordon, 1989).

Le milieu innovateur ne peut pas être conçu sans se référer à une dimension spatiale et territoriale : les relations sociales et économiques parmi les acteurs ne peuvent que s'établir dans la durée et – dans la mesure où elles influencent l'organisation de la production, les modalités d'introduction et de diffusion de l'innovation, etc. – ne peuvent que mettre en évidence la spécificité d'un territoire. Autrement dit, comme on peut le voir par exemple dans le cas de Grenoble, le milieu innovateur – son histoire, sa structure politique et sociale, son profil socioculturel, son organisation, les comportements collectifs qui le caractérisent – préexiste en quelque sorte aux entreprises innovatrices. De ce point de vue, la compréhension des dynamiques du milieu innovateur est nécessaire pour comprendre la nature des processus d'innovation, l'entreprise innovatrice étant, en d'autres termes, forgée par le milieu (Camagni et Maillat, 2006).

Dernièrement, Suzanne Berger du MIT (Berger 2013) élargit la problématique en faisant du milieu innovateur un facteur important de réindustrialisation avec ce qu'elle appelle le retour du *manufacturing* aux États-Unis. L'idée centrale de l'ouvrage est que la mondialisation n'a rien changé à une règle universelle de base : l'innovation est le fruit d'une rencontre « incarnée » dans un territoire géographique donné, de compétences matérielles et intellectuelles réunies en faisceau. La compétition industrielle n'oppose plus les États-nations, mais des pôles géographiques où se trouvent des créateurs patentés, des écoles de bonne qualité et des firmes industrielles classiques, essentielles à la validation des innovations de rupture (numérique, bio-industries, nouveaux process, etc.). L'innovation est un jeu collectif et local pour un ticket d'entrée dans le jeu mondial.

## Innovation et organisation de l'espace

Les économies d'agglomération, souvent évoquées dans la science économique régionale, représentent les avantages comparés en termes de productivité que procure à une firme ou un ensemble de firmes, une région par rapport aux autres, du fait de sa taille et de sa structure. L'efficacité de la concentration s'interprète comme une économie d'échelle externe à la firme (au sens marshallien) interne à la région considérée. Les économies d'agglomération sont distinguées en deux grandes catégories : les économies de localisation, externes à la firme mais internes à un secteur industriel concentré dans la région ; les économies d'urbanisation, générées par la présence d'autres activités dans le milieu régional, qui représentent des économies externes à la firme et externes à l'industrie à laquelle appartient la firme.

Les conditions d'agglomération sous lesquelles les externalités de connaissances stimulent la croissance ont été identifiées, notamment les théories des externalités dynamiques (*knowledgespillovers*). Marshall (1890), Arrow (1962) et Romer (1986) (dénommés « MAR ») et Porter (1990) affirment que la spécialisation fait en sorte qu'une internalisation des connaissances (que ce soit au niveau de la firme en cas de monopole « MAR » ou au sein de la même industrie en cas de concurrence intra-industrielle « PORTER ») accroît la rapidité des innovations et soutient la croissance économique locale. À l'opposé, Jacobs (1969) considère que c'est la concurrence entre des firmes de différentes industries qui est propice à la croissance d'un territoire (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : **La typologie des externalités**

TYPOLOGIE DES EXTERNALITES			
		Structure du marché	
		Forte concurrence	Faible concurrence
Source des externalités de connaissance	Intra-industrie (Spécialisation)	Externalités de type PORTER	Externalités de type MAR
	Inter-industrie (Diversité)	Externalités de type JACOBS	

En effet, la nature intra ou inter-industrielle des externalités conduit à des évolutions territoriales différentes (Glaeser *et al.*, 1992). Ainsi, lorsque les externalités de localisation (internes à l'industrie) prédominent, l'espace tend à être structuré en pôles industriels spécialisés : les entreprises d'un même secteur industriel se regroupent dans les mêmes régions pour attirer une main-d'œuvre spécialisée, bénéficier des retombées technologiques des innovations des concurrents et favoriser la constitution d'un réseau de fournisseurs locaux. En revanche, lorsque les externalités existent entre des entreprises appartenant à des secteurs différents (externalités d'urbanisation), la polarisation des activités dans l'espace s'accompagne du maintien d'une large diversité du tissu industriel local qui stimule la croissance du territoire.

Des théories récentes mettent l'accent sur les externalités dynamiques qui découlent des externalités de connaissance et qui permettent d'expliquer la croissance des économies locales. Certains auteurs (Lucas, 1988 ; Glaeser *et al.*, 1992 ; Henderson, 1994) considèrent que les villes, du fait des facilités de communication et de la transmission des informations qu'elles permettent, sont des lieux privilégiés de production d'externalités de connaissance (*knowledgespillovers*) nécessaires au processus innovateur favorable à la croissance locale. Cette dernière peut être encouragée et soutenue par un tissu économique local spécialisé (externalités de type MAR) (Marshall, Arrow, Romer), diversifié (externalités de type JACOBS) et/ou caractérisé par une concurrence locale entre firmes (externalité de type PORTER).

## Innovation disruptive et métropolisation

Ce processus réserve une place de choix aux métropoles. Comme le montre Michael Storper (2013), chacune d'entre elles, avec son propre génie local, doit trouver ses voies de spécialisation pour créer du revenu<sup>2</sup>. Celles-ci s'intègrent au monde par l'innovation disruptive qui passe, par ailleurs, par des inégalités. En effet, cette dimension territoriale autour des villes et métropoles, structurante sur le long terme, est aussi significative d'une mutation profonde où les fractures, les ruptures sont beaucoup plus locales, et où leur dessin est variable et complexe. Dans ce nouveau contexte, la « périphérie » n'est plus un concept géographique. Il y a des îlots de précarité croissante que l'on trouve aussi bien au sein des métropoles même les plus innovantes (par exemple à Grenoble, les quartiers en difficulté face au pôle des micro-nanotechnologies<sup>3</sup>), dans le grand périurbain ou dans le rural profond.

## Une autre politique publique

Christian Blanc (2004), dans son rapport qui est à l'origine du lancement de la politique des pôles de compétitivité en France, affirme avec force cette idée d'innovation par le territoire : la mondialisation remet en cause l'organisation sur une base nationale des systèmes économiques et scientifiques<sup>4</sup>. Dans ce nouveau monde, les réseaux d'information sont mondiaux, mais les réseaux de connaissance et les milieux d'innovation se conçoivent dans le périmètre des allers-retours quotidiens à pied ou en voiture : dans le découpage statistique et administratif, les bassins d'emploi et les régions. L'organisation en réseau du territoire est un facteur de compétitivité grâce aux effets relationnels de proximité favorables à l'innovation (cf. Tableau 2). Dans ce nouveau contexte, l'agencement vertical (en silos) de l'action publique fait obstacle à l'émergence de telles organisations territorialisées. Le périmètre de la région et de l'agglomération devient l'espace naturel de construction de pôles territoriaux d'innovation.

Tableau 2 : **Les rapports entre le global et le local dans le processus d'innovation**

LONGUE DISTANCE	PROXIMITE
Savoir codifié (informations)	Savoir tacite (connaissances)
Espace mondial	Espace local
L'idée précède la relation	La relation précède l'idée

## Quelques enseignements pour le Maroc

Le territoire innovant ne se décrète pas, pas plus qu'il ne peut être le résultat d'une politique sectorielle nationale déclinée au niveau régional. La prise en compte du territoire innovant annonce la fin de l'agencement en silos des politiques tant prisées au Maroc. Dans le cadre de la régionalisation avancée, elle signifie que la région et le périmètre de la métropole devient l'espace de construction de pôles territoriaux d'innovation. L'innovation est le fruit d'un long processus de maturation construit autour d'acteurs et d'institutions d'intermédiations (centres techniques, écoles professionnelles, d'ingénieurs, recherche universitaire, CCI, collectivités locales) avec l'appui de l'État.

Ainsi, le territoire innovant ne peut résulter d'une recette ; il n'est pas une formule mathématique, mais un processus organique difficile à reproduire. Il résulte d'effets relationnels qui ne peuvent se construire et se déployer que dans la durée. On le voit, l'enjeu pour le Maroc est important car, en ce domaine, la stratégie de développement doit répondre à un certain nombre d'exigences :

- la première réside dans l'engagement sans nuance des pouvoirs publics en faveur d'un développement plus territorialisé ;
- la deuxième concerne l'engagement du monde économique. Ce dernier constitue un levier majeur de l'innovation territoriale ;
- la troisième exigence concerne le rôle même du territoire. Le principe même du territoire innovant réside dans la capacité d'un lieu, d'une ville, d'une région de faire mieux que le national, voire l'international.

## Notes

1. Les travaux du GREMI sont basés sur l'observation concrète de regroupements dits high-tech : SiliconValley, Route 128, Cambridge, Jura suisse, Grenoble, Toulouse, etc.
2. En ce sens, voir aussi : Veltz, P. (2017). La société hyper-industrielle : le nouveau capitalisme industriel. *La République des idées*. Paris : Seuil.

3. Sur la base du nombre de brevets déposés pour 10 000 habitants, le magazine FORBES, en 2013, positionne l'agglomération de Grenoble dans le top 15 en 5<sup>e</sup> place des villes les plus innovantes au monde avec le score de 6,23 brevets déposés pour 10 000 habitants. Mais, en même temps, le taux de pauvreté dans la ville centre était en 2012 de 18% contre 10,7% pour l'aire urbaine et 14% pour la France.
4. Une entreprise européenne sur quatre travaille dans un environnement cluster.

## Bibliographie

- Aydalot, Ph. (1976). *Dynamique spatiale et développement inégal*. Paris : Economica.
- Bell, D. (1995). Rencontre avec Daniel Bell. Penser : les stratégies mentales. *Sciences humaines* n° 56.
- Berger, S. (2013). *Marking in America, from Innovation to Market*. Massachusetts: The Mit Press.
- Blanc, Ch. (2004). *Pour un écosystème de la croissance. Rapport au Premier ministre*. Paris : La Documentation Française.
- Camagni, R. ; Maillat, D. (ed) (2006). *Milieus innovateurs - théorie et politique*. Paris : Economica, Anthropos.
- Glaeser, E.; Kallal H.; Scheinkman, J. & Shleifer, A. (1992). Growth in cities. *Journal of Political Economy*, 100, p. 1126-1152.
- Gordon, R. (1989). Les entrepreneurs, l'entreprise et les fondements sociaux de l'innovation. *Sociologie du travail*, n°1, p. 107-124.
- Henderson, J.V. (1994). *Externalities and Industrial Development*. NBER Working Papers 4730, National Bureau of Economic Research, inc.
- Lucas, R. (1988). On the mechanics of economic development. *Journal of Monetary Economics*, 0(22), p. 3-22.
- MoulierBoutang, Y. (2007). *Le capitalisme cognitif. Comprendre la grande transformation et ses enjeux*. Paris : Éditions Amsterdam.
- Piore, M.J. et Sabel C.F. (1984). *The second industrial Divide*. New York: Basic Books. (Traduction française (1989). *Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple*. Paris : Hachette.
- Sabel, Ch. F. (1996). L'apprentissage par le suivi et les dilemmes de la politique économique régionale en Europe. *Réseaux d'entreprises et développement local*. Paris : Éditions OCDE, p. 25-48.
- Storper, M. (2013). *Keys to the City*. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.
- Veltz, P. (2017). *La société hyper-industrielle : le nouveau capitalisme industriel*. *La République des idées*. Paris : Seuil.